

Appels d'offres publics: moins de travail pour les membres de l'ASTTI malgré les adjudications

Ces dernières années, plusieurs offices fédéraux ont organisé des appels d'offres publics pour les mandats de traduction. Un sondage de l'Association suisse des traducteurs, terminologues et interprètes (ASTTI) révèle que 40% des membres de l'ASTTI ayant répondu au questionnaire ont participé à de tels appels d'offres. Parmi ceux qui ont décroché une adjudication, seuls 21% reçoivent régulièrement des mandats.

Ces cinq dernières années, plusieurs départements, offices fédéraux et entreprises de la Confédération ont procédé à des appels d'offres pour attribuer des volumes importants de travaux de traduction à des professionnels. Comme certains membres de l'Association suisse des traducteurs, terminologues et interprètes (ASTTI) ont, pour diverses raisons, exprimé leur inquiétude face à cette tendance, l'association a réalisé en 2019 un sondage sur leur participation à ces appels d'offres.

Ces dernières années, 40% des membres de l'ASTTI ayant répondu au sondage ont participé à des appels d'offres. Pour 75% d'entre eux, l'exercice s'est révélé payant puisqu'ils ont reçu une réponse positive, ce qui souligne leurs qualifications et compétences. 25% des participants malchanceux attribuent essentiellement la raison de leur échec aux tarifs suisses qu'ils appliquent, jugés trop élevés.

Cependant, l'adjudication d'un lot n'est pas une garantie de pouvoir ensuite réellement travailler. Seuls 21% des professionnels ayant remporté une adjudication reçoivent régulièrement des mandats. Pour 31% d'entre eux, le travail arrive de manière sporadique. La raison réside dans les «mini-procédures d'attribution» appliquées en plus à chaque mandat, à l'occasion desquelles le travail est généralement attribué au prestataire qui demande le tarif le plus bas. En conséquence, 46% des répondants ont indiqué qu'après leur participation à un appel d'offres couronné de succès, ils recevaient moins de travail qu'avant.

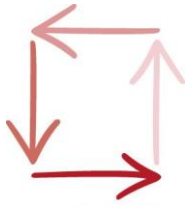
29% des sondés ont formulé des propositions sur la manière d'améliorer les appels d'offres. Le comité de l'ASTTI en a pris connaissance et va continuer de soigner ses relations avec la Confédération, afin que les mandats soient attribués à des traductrices et traducteurs qualifiés, travaillant en Suisse, à des prix justes.

Pour de plus amples renseignements:

En allemand: Sabine Nonhebel, secrétaire générale, tél. 077 228 49 59,
courriel: s.nonhebel@astti.ch

En français: Roxane Jacobi, coprésidente, tél. 078 865 82 58,
courriel: r.jacobi@astti.ch

En italien: Marina Graham, responsable du marketing, tél. 031 951 33 29,
courriel: grahammar@bluewin.ch



ASTTI

Schweizerischer Übersetzer-, Terminologen- und Dolmetscher-Verband
Association Suisse des Traducteurs, Terminologues et Interprètes
Associazione Svizzera Traduttori, Terminologi e Interpreti
Associazione Svizzera dals Traducturs, Terminologs ed Interpretis

Appels d'offres publics pour prestations de traduction

Depuis l'abolition des tarifs minimaux pour les prestations de traduction dans les marchés publics en 2017, les traductrices et traducteurs suisses sont exposés à une forte concurrence de prestataires étrangers. Pour cette raison, l'Association suisse des traducteurs, terminologues et interprètes (ASTTI) a adhéré en octobre 2018 à l'Alliance pour des marchés publics progressistes (AMPP), afin que dans le cadre de la révision totale du droit des marchés publics de la Confédération et des cantons, le prix ne soit pas, de fait, le seul critère d'adjudication de prestations intellectuelles.

Sondage sur la satisfaction relative à la participation aux appels d'offres

Le sondage s'est déroulé du 23 septembre au 18 octobre 2019. Près de 25% des membres de l'ASTTI (110 personnes) y ont répondu. Le taux de retour peut donc être qualifié de représentatif. La plupart des participants sont des femmes âgées entre 35 et 54 ans, qui gagnent au moins 55 000 francs par année et qui vivent en Suisse alémanique.